

**Enseignant(es) de l'Ardèche**

**Vous trouvez normal que l'école publique ne soit pas présente sur tout le territoire ardéchois ?**  
 Fermetures de classes et d'écoles : on ne peut pas faire mieux avec toujours moins !  
 Au SE-UNSA, nous défendons l'école rurale : les moyens doivent concilier qualité et proximité.

**Vous êtes volontaire pour faire des kms et des kms sur les routes ardéchoises sans être remboursé(es) ?**  
 Pas ou peu de transports en commun : en zone rurale aussi, les déplacements coûtent cher !  
 Au SE-UNSA, nous combattons cette politique d'économies à tous crins !

**Ceux qui vous confinent dans une "Réserve Indienne", vous croyez qu'ils vous protègent ?**  
 Halte aux menaces sur les services publics en Ardèche !  
 Au SE-UNSA, nous revendiquons la possibilité de vivre et travailler en Ardèche.

**IUFM de Privas : si on arrêta de tourner autour du pot ?**  
 La formation initiale et continue ne doit pas être bradée !  
 Au SE-UNSA, nous luttons contre la remise en cause de l'IUFM !

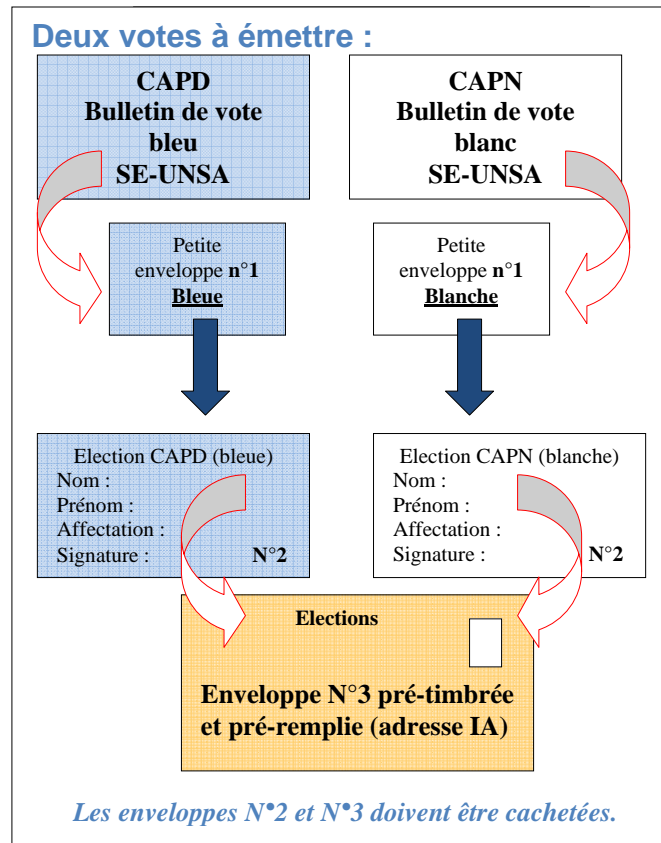
**Ça ne vous dérange pas qu'une seule organisation siège à la CAPD de l'Ardèche ?**  
 Tous les enseignants ardéchois devraient être représentés, et pourtant...  
 Au SE-UNSA, nous vous proposons de ne plus mettre tous les œufs dans le même panier...

**Je vote SE-UNSA !**

Pour équilibrer la représentation départementale

Pour aider, soutenir et défendre TOUS les enseignants de l'ARDECHE.

S'opposer ne suffit pas. Pour le SE-UNSA 07, il faut aussi proposer.



**Doivent voter par correspondance, dès réception du matériel :**

- Les instituteurs et les PE :
- des écoles de moins de huit classes ;
  - en congé administratif, en congé parental ou en congé de présence parentale, en congé de longue durée, en congé de longue maladie, en congé de formation professionnelle, en stage long ;
  - titulaires-remplaçants rattachés administrativement à une brigade ou à une zone d'intervention localisée ;
  - en réadaptation ou réemploi ;
  - exerçant dans un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, à l'exception de ceux qui sont chargés d'une classe d'adaptation permanente dans une école d'au moins huit classes ;
  - maîtres-formateurs n'exerçant pas dans une école ;
  - exerçant dans les collèges ;
  - en fonction à l'IUFM ou dans des services divers et les instituteurs et les professeurs des écoles détachés ou mis à disposition.

**Doivent voter dans leur école, le 5 décembre :**

Les instituteurs et les PE des écoles de plus de huit classes. (**Alissas, Oliviers Aubenas, Le Cheylard, Le Teil Centre, St Montan, Joyeuse**)

Le scrutin se déroulera publiquement de 9 heures à 15 heures. Il pourra être clos avant 15 heures si tous les électeurs inscrits à la section ont participé au vote.

Si vous votez dans votre école, la procédure est la même, hormis que l'urne de l'école remplace l'enveloppe n° 3.

**Chaque électeur doit obligatoirement émarger les 2 listes électorales (CAPD et CAPN).**

NOTRE LISTE

1	VIGNE	Thierry	Directeur	EPU SAINT CLAIR
2	GELLY	Françoise	Spécialisé	EPU Oliviers AUBENAS
3	LAPPE	François	Adjoint	ITEP Pontbrillant
4	RICHERT	Sonia	T.R.	EPU Beausoleil AUBENAS
5	COGNET	Danielle	Adjoint	EPU Van Gogh ANNONAY
6	JARDEL	Nathalie	Adjoint	EPU Le Fayet FELINES
7	CHAUSSINAND	Laurence	Adjoint	EPU LE CHEYLARD
8	BONNEFOY	Simon	Chargé d'école	EPU BURZET
9	OLLIER	Emilie	Adjoint	EPU Luettes Tournon
10	CARCENAC	Stéphane	Adjoint	EPU THUEYTS

- Le SE-UNSA se bat pour qu'un protocole explicite des conditions d'inspection soit mis en œuvre.
- Pour le SE-UNSA, l'inspection ne doit pas se limiter à une visite formelle et normative qui se solde par l'attribution d'une note.
- Au SE-UNSA, nous défendons la prise en compte de la note, car cela reste pour chacun d'entre nous, le moyen le plus sûr de se voir reconnu dans son quotidien.